



Tél. : 02.98.61.40.57

ARRÊTÉ COM. 2022.020
Permission de voirie
ETS VEZIE réseaux

Le Maire de la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la Société ETS VEZIA BAGE ,3 RUE ALBERT CALMETTE ZA KERVAULT OUEST 56230 QUESTEMBERG, représentée par Monsieur RODRIGUES TIAGO pour la réalisation de travaux correspondants à la demande.

ARRÊTE

Article 1er : La Société ETS VEZIE est autorisée à réaliser les travaux de branchement électrique pour le compte de ENEDIS à partir du 2 NOVEMBRE 2022 pour la durée des travaux.

Article 2 : La Société ETS VEZIE devra baliser et signaler le chantier afin d'assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble des secteurs concernés. Assurer la remise en conformité des lieux et finitions d'ouvrages tels que leur état initial.

Article 3 Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : Les mesures ci-dessus seront matérialisées et maintenues, de jour comme de nuit, par des signaux réglementaires. La mise en place d'une circulation matérialisée par panneaux et/ou feux tricolores sera assurée par la Société chargée des travaux.

Article 5 : Les droits des riverains sont et demeurent préservés.

Article 6 : - Mr le Maire de PLOUNEVEZ-LOCHRIST
- M. le Commandant de gendarmerie de PLOUESCAT
- M. le Directeur de la Société ETS VEZIE BAGE RESEAUX
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plounevez-Lochrist, le 20 OCTOBRE 2022
Le Maire,
Gildas BERNARD.

Par délégation,
Yannick Abalea